

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2010-44 du 17 décembre 2010 portant délégation
de signature à l'Établissement français du sang**

NOR : ETSK1031215S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° 2010-05 du président de l'Établissement français du sang portant nomination de
Mme Anne DECRESSAC aux fonctions de directrice générale déléguée, en charge des ressources et
de l'appui, de l'Établissement français du sang à compter du 15 mars 2010,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Anne DECRESSAC, directrice générale déléguée, en charge des ressources et de l'appui, de
l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer l'avenant aux contrats de
maîtrise d'œuvre des travaux de confortement du site régional de Nancy.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 17 décembre 2010.

Le président
de l'Établissement français du sang,
PR G. TOBELE